



Appel à participation aux adhérents du FRENE 2022

Natur' Actions : Accompagner les jeunes à s'engager pour la nature (et la biodiversité)

Modalités de partenariat

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le FRENE est lauréat de l'appel à projets national "Jeunes et nature" lancé fin novembre 2021 par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJPEVA) à destination des associations et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire nationales.

2. FINALITÉ DE L'ACTION

Natur'Actions doit permettre de mobiliser et d'accompagner des groupes de jeunes de 12 à 18 ans qui mettront en place des actions concrètes en faveur des écosystèmes, de la biodiversité et de la nature, en partenariat avec des acteurs associatifs locaux.

Ce projet vise la participation à l'éveil des consciences et à développer la responsabilité individuelle et collective pour favoriser la transition écologique et sociale.

Ces actions peuvent être menées en appui avec les éco-délégués des établissements scolaires, quand ces actions sont réalisées hors temps scolaire, c'est à dire dans le cadre de clubs, ou de projets basés sur le volontariat des collégiens ou des lycéens.

Le public des centres sociaux, MJC, accueils collectifs de mineurs (ACM) organisés par les collectivités ou les associations d'éducation populaire sont également un public cible potentiel de ce projet.

Les projets peuvent également être portés en partenariat avec des structures socio-éducatives spécialisées, permettant ainsi au public en situation de handicap de s'impliquer dans des projets collectifs en lien avec la nature.

Objectif quantitatif du FRENE: accompagner au moins 5 000 jeunes dans cette démarche éducative à l'environnement.

3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mobiliser et accompagner des groupes de jeunes de 12 à 18 ans sur les enjeux de biodiversité et de nature,
- Accompagner les jeunes dans la définition de leur projet et des actions à réaliser,
- Accompagner les groupes constitués dans l'évaluation des actions mises en place,
- Accompagner les groupes dans la communication des actions mises en place et des résultats obtenus.

Indicateurs :

- Nombre de projets menés,
- Nombre de jeunes impliqués,
- Pluralité d'initiatives mises en place : thématiques, publics, territoires,
- Satisfaction des jeunes.

4. DESCRIPTION

Natur'Actions se décline en 3 étapes :

■ 1^{ère} étape : Conception, inscription et validation de votre projet

Ce présent appel à participer a pour but d'identifier les projets menés sur leurs territoires par les adhérents du FRENE, donc vous, qui peuvent être éligible :

>>>> Pour cela remplir le formulaire de candidature : <https://s.42l.fr/formulaire-candidature-naturactions>

Le retourner à l'adresse mail : naturactions@frene.org Les projets sont examinés au fur et à mesure de leur arrivée.

En amont, il faut construire votre projet pour répondre aux critères issus de l'appel à projets du ministère.

Pour vous aider :

Une réunion d'information sera organisée début mars pour répondre à vos questions et pour vous aider à vous positionner et participer. Cette réunion sera animée deux fois pour permettre à un maximum de structures d'y participer.

Critères d'éligibilité :

- Votre structure est adhérente au FRENE
- Votre structure est adhérente à un réseau territorial lui-même adhérent au FRENE
- Le public bénéficiaire est âgé de 12 à 18 ans
- Le projet se déroule hors temps scolaire
- Le projet se déroule à minima sur 3 séances, format demi-journée soit 3 heures environ par séance
- Le projet n'entre pas en concurrence avec les missions de service public des collectivités locales
- Le projet bénéficie de co financement
- Le projet se déroule en 2022

Après validation de votre projet par le FRENE :

Une seconde réunion sera mise en place pour revenir sur toute la méthodologie, les engagements de chacun, les partenariats à développer ainsi que la mobilisation des jeunes, enjeu majeur de cette action.

Cette réunion visera à lancer les projets et présenter l'organisation mise en place par le FRENE pour le déroulement du projet :

- partage des objectifs de l'AAP
- présentation des outils d'organisation et de gestion (reporting)
- convention entre les parties
- présentation du kit communication donné par le FRENE à chaque structure

Si en ce début d'année il vous est difficile de vous inscrire dès maintenant, vous aurez la possibilité de proposer votre projet chaque mois.

Côté administratif :

Une convention de missionnement sera passée entre l'adhérent et le FRENE pour 2022.

Côté finances :

Une somme forfaitaire de 35 € par jeune participant au projet sera octroyée.

Un cofinancement est souhaité mais n'est pas impératif.

■ 2^{ème} étape Réalisation

Zoom sur le projet d'accompagnement des groupes de jeunes

Chaque structure participante sera ensuite dans une phase individuelle de préparation : recherche et obtention de co-financement ainsi que développement de partenariats locaux et régionaux, processus de mobilisation de jeunes, calage de leur agenda...

Chaque structure accompagnera les jeunes de 12 à 18 ans pendant le projet. Les pratiques employées en éducation à l'environnement impliquent la mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives, participatives et où les jeunes sont acteurs de leur projet.

L'éducateur à l'environnement se positionnera comme guide, accompagnateur ou facilitateur. En fonction des besoins, les jeunes pourront bénéficier de temps de formation en fonction de la nature de leur projet comme par exemple savoir faire un inventaire faunistique ou floristique dans le cas d'un suivi naturaliste, animer une réunion à distance et/ou en démarche participative... Les actions concrètes seront définies par les jeunes avec les structures adhérentes du FRENE après une première séance d'immersion dans l'environnement local.

Voici quelques pistes d'action possibles identifiées : création ou rénovation d'une mare, plantation de haies ou d'arbres, débroussaillage, balisage de sentiers de randonnée, restauration de petit patrimoine bâti, création d'un jardin ou d'un potager, construction d'aménagement favorisant la biodiversité dans des espaces communales, suivi d'un espace naturel privé ou communal....

Chaque action devra être reliée à des enjeux de biodiversité, de changements climatiques, de ressources en eau ou de préservation des espaces naturels (milieux fragiles, milieux humides, milieux montagnards...).

L'éducateur à l'environnement veillera que chaque jeune comprenne bien le lien entre l'action mise en place et les enjeux et problématiques auxquelles l'action répond. De plus, des actions en milieu urbain pourront aussi être réalisées comme par exemple des végétalisations qui permettent de lutter contre les îlots de chaleurs, des coins nature pour servir d'îlots à la biodiversité...

L'idéal serait que ces dynamiques de groupes de jeunes puissent se poursuivre sans votre accompagnement. D'autres actions peuvent voir le jour après l'accompagnement.

Pensez à développer un partenariat technique avec les structures locales comme les espaces infos jeunes, les services jeunesse des collectivités locales... car leurs animateurs pourront aider à la poursuite des projets et engagements.

N'hésitez pas à vous appuyer sur vos partenaires habituels ; ce projet peut être aussi être l'occasion pour certains de développer de nouveaux liens et financements avec d'autres acteurs de vos territoires.

Pistes de dispositifs avec lequel Natur'actions peut s'articuler :

- les chantiers de jeunes
- les camps et séjours d'ados, club nature
- les dispositifs d'aires éducatives terrestres ou marines
- des actions dans le cadre des politiques de la ville
- l'Eco parlement des jeunes
- vos actions déjà existantes qui nécessitent un co financement
- dans les stages de BAFA, BAFD
- avec les établissements scolaires engagés dans les démarches E3D existantes dans la continuité éducative sur les temps hors scolaires.

Valorisation :

La valorisation de ces actions pourra se faire de manière différente par les jeunes : sur les réseaux sociaux comme TikTok, facebook ou twitter. Les jeunes choisiront les supports et la manière de valoriser et de faire connaître leur action.

Afin de vous aider, un kit de communication sera transmis par le FRENE à chaque structure lauréate et permettra d'avoir un cadre commun, une identité pour ce projet afin d'avoir une communication collective avec un effet de masse si les différents projets se connectent entre eux.

■ 3ème étape : Phase bilan

Après la réalisation et la valorisation, un bilan écrit de chaque projet sera transmis au FRENE. Il sera obligatoire. Sans ce dernier, le solde de l'action sera suspendu. Les fiches de bilan et d'évaluation seront sur la base d'un formulaire en ligne à remplir par l'animateur du groupe de jeunes.

■ Coordination pédagogique du FRENE

Tout au long du projet un salarié du FRENE sera chargé de coordonner toutes les étapes, d'assurer un appui auprès de structures en fonction des besoins, de faire un point intermédiaire à mi-parcours, d'assurer le suivi du projet avec le ministère.

5. BÉNÉFICIAIRES

■ Mobilisation des jeunes de 12 à 18 ans des territoires français

Vous êtes en charge de mobiliser les jeunes sur le projet. Pensez aussi à vos bénévoles.

N'hésitez pas à travailler avec les structures locales accueillant des jeunes (clubs de sports, accueil de loisirs, centres sociaux, centres culturels, maison de quartier...). Ces jeunes ne sont pas forcément encore engagés pour des actions en faveur de la nature.

Cet appel à projet est l'occasion de sensibiliser et accompagner des jeunes pouvant être loin de ces préoccupations.

Pour un jeune, participer à "Natur'Actions" c'est aussi:

- être acteur d'un projet au sein de son territoire,
- argumenter, débattre, confronter des idées,
- se forger un esprit critique,
- respecter "l'autre" avec ses différences,
- avoir une vision plus large des enjeux environnementaux,
- réaliser une action concrète et collective en faveur de la biodiversité.

Le FRENE encourage les structures adhérentes participantes à aller vers de nouveaux partenaires travaillant déjà avec des jeunes qui sont éloignés de la nature et en s'appuyant notamment sur la politique de la ville.

6. DATE OU PÉRIODE DE RÉALISATION

■ 1ère étape : janvier à mars 2022 > phase de lancement

■ 2nde étape : avril à octobre 2022 > réalisation des projets par les structures retenues

■ 3ème étape : décembre 2022-janvier 2023 > phase de bilan